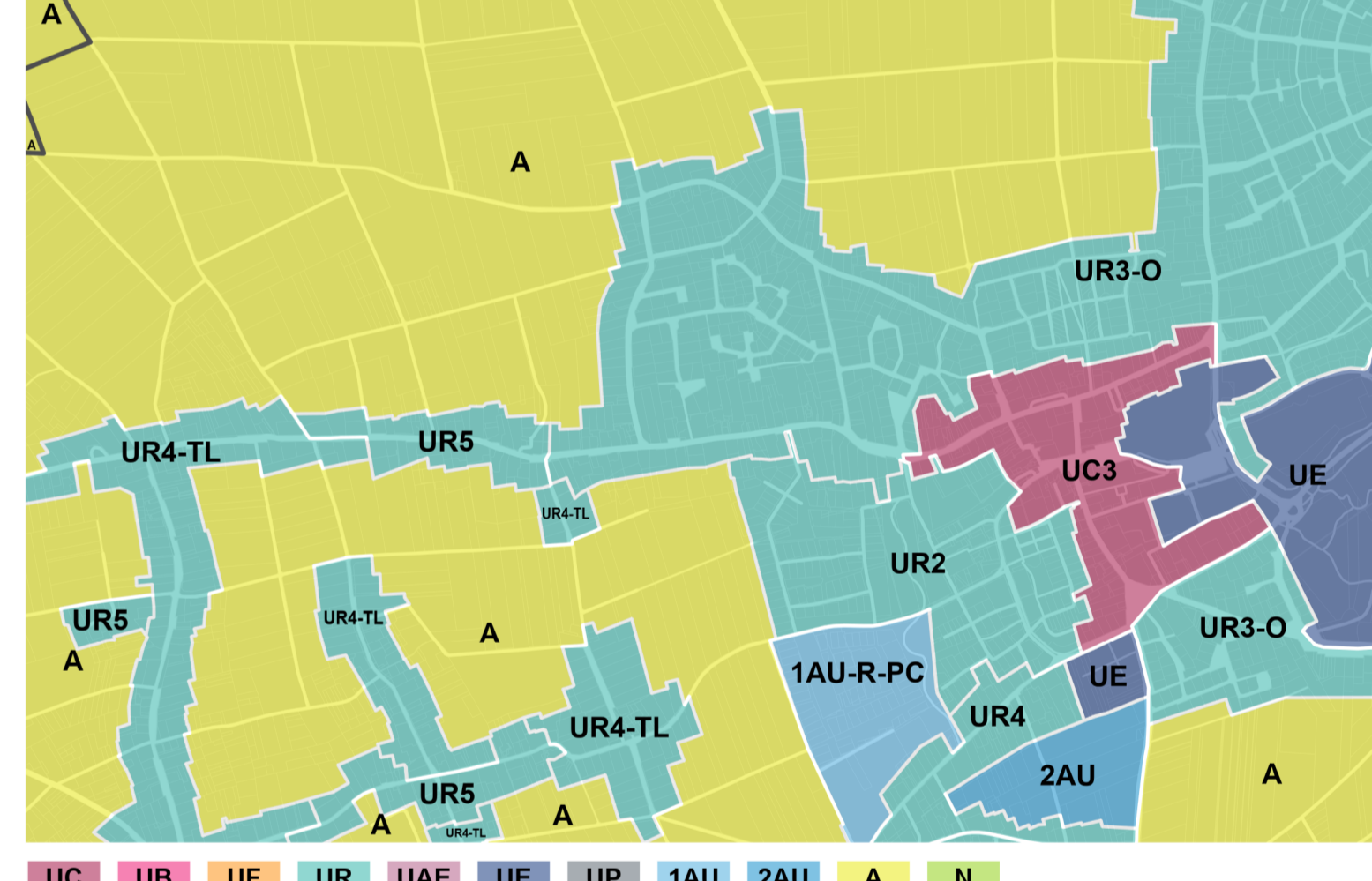


Format d'origine : 1664mm x 914,4mm
Echelle de la planche : 2000e

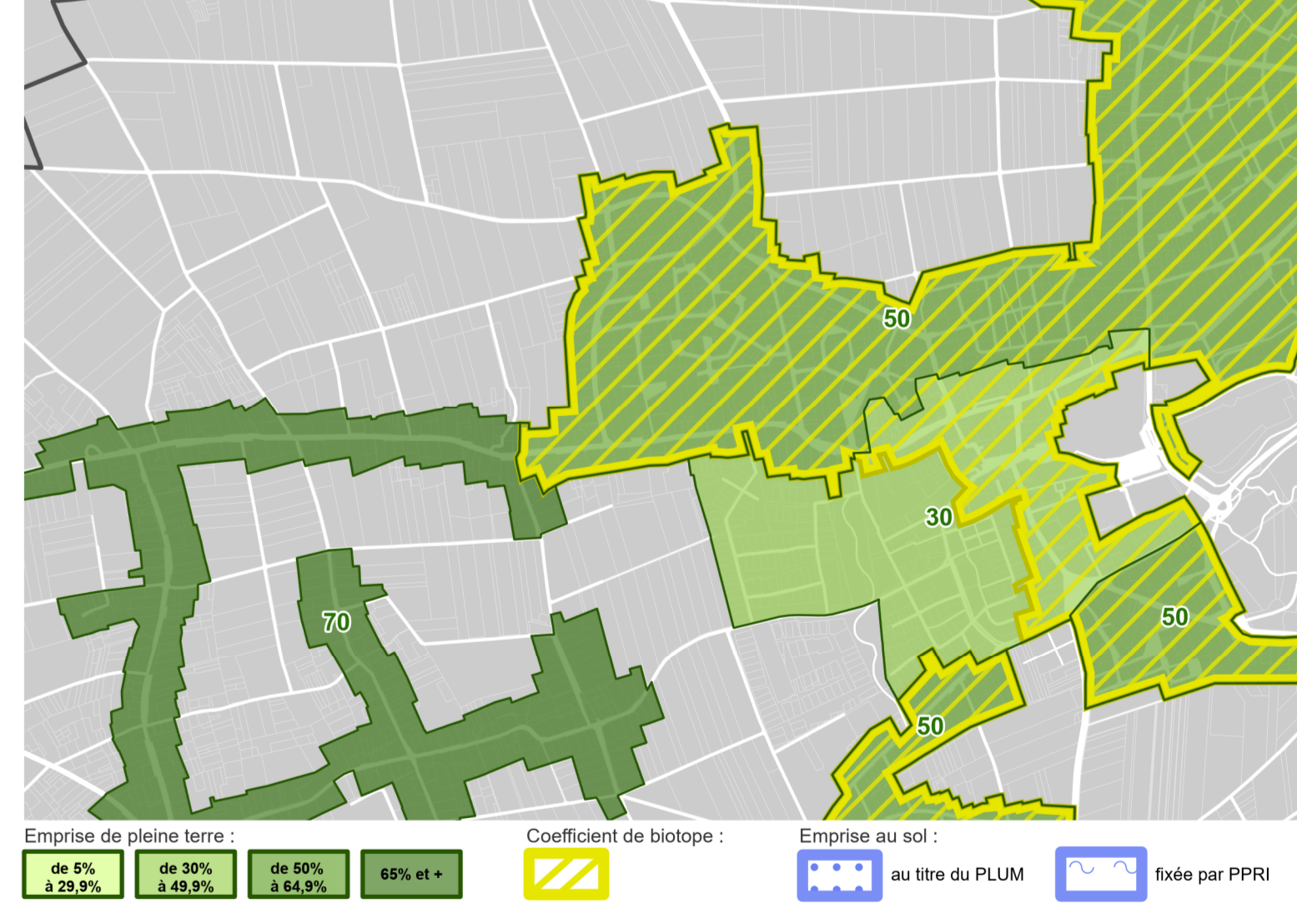
PLU ORLÉANS MÉTROPOLÉ
- Prescrit par délibération du conseil métropolitain du 11/07/2017
- Approuvé par délibération du conseil métropolitain du 07/04/2022
- Mis à jour par arrêtés les 10/07/2022 (MAJ1), 19/11/2023 (MAJ2), 10/11/2023 (MAJ3), 11/03/2024 (MAJ4)
- Modifié par délibération du conseil métropolitain les 22/06/2023 (M1), 16/11/2023 (M2), 20/06/2024 (M2)

LÉGENDE DE LA PLANCHE	
	Zonages d'urbanisme
	UC : zone Urbaine de Centre-ville
	UC2 : les centres urbains
	UC3 : les zones d'habitat collectif
	UB : zone Urbaine de Boulevard
	UF : zone Urbaine de Fonction
	UE : zone Urbaine d'Équipement
	UA : zone Urbaine d'Activités
	UR : zone Urbaine de Résidence
	UR2 : zone Urbaine de Résidence de type 2
	UR3-O : zone Urbaine de Résidence de type 3-O
	UR4-TL : zone Urbaine de Résidence de type 4-TL
	UR5 : zone Urbaine de Résidence de type 5
	IAU-R-PC : zone d'habitat individuel de type R-PC
	2AU : zone d'habitat individuel de type 2AU
	A : zone Agricole
	N : zone Naturelle
	TMN : Indice de taille minimale de logements (DC-1,3,2)
	Prescriptions d'urbanisme
	Cône de vue et perspective
	Alignement
	Côté d'art
	Espace urbain
	Frange agricole
	Zone hydraulique
	Bâtiment à usage de destination
	Ensemble patrimonial
	Linéaire commercial protégé
	Equipement urbain
	Secteur de constructibilité limité
	Secteur respectant un minimum (1) ou un maximum (2) de logements par hectare
	Zone non constructible
	Equipement de plus de 300 m2
	Secteur d'orientation d'aménagement et de programmation
	Secteur de transports publics collectifs

EXTRAIT INDICATIF DU ZONAGE D'URBANISME EN COULEUR



EXTRAIT INDICATIF DU PLAN DES EMPRISES



EXTRAIT INDICATIF DU PLAN DES HAUTEURS

